



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouméa, le 2 novembre 2021

### **BUREAUX DE VOTE DÉLOCALISÉS PERMANENCES À L'ILE DES PINS**

Les électeurs des communes de Bélep, Ouvéa, Lifou, Maré et l'Île des Pins résidant sur la Grande Terre et désirant voter à Nouméa ont jusqu'au samedi 6 novembre 2021 inclus pour s'inscrire dans un bureau de vote délocalisé.

Une permanence se tiendra au centre administratif du haut-commissariat le **samedi 6 novembre 2021 de 08h00 à 16h00**.

Les électeurs qui étaient inscrits dans un bureau de vote délocalisé en 2018 et 2020 y demeurent inscrits pour l'année 2021, sauf s'ils manifestent leur volonté de voter dans leur commune d'inscription le 12 décembre 2021. Dans ce cas, ils doivent aussi effectuer une démarche auprès du haut-commissariat pour solliciter leur désinscription du bureau de vote délocalisé.

Les électeurs qui souhaitent s'inscrire ou renoncer à leur inscription en bureau de vote délocalisé doivent se munir d'un pièce d'identité et se rendre personnellement auprès des services du haut-commissariat.

**Pour permettre aux électeurs résidant actuellement sur l'Île des Pins d'effectuer leurs démarches, un agent du haut-commissariat tiendra une permanence à la mairie de l'Île des Pins le mercredi 3 novembre, de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h00.**

Les électeurs de l'Île des Pins qui seront inscrits en bureau de vote délocalisé pour l'année 2021 voteront dans la salle omnisport Anewy - Vallée du Tir.

**Contact presse  
Cabinet du Haut-commissaire  
Bureau de la communication interministérielle**

Tél : (+687) 26 64 02 - (+687) 77 71 93  
Mél : [communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr)  
[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

1, avenue du Maréchal Foch  
98 800 Nouméa